

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Avenant à la convention de superposition d'affectations de domaine public pour l'implantation d'une station libre-service de Vélos à Assistance Electrique au pôle de santé de Choisel à Châteaubriant

REF. : Délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

E X P O S É

La Communauté de Communes a adopté le 14 novembre 2019 une convention de superposition d'affectations de domaine public qui a été signée avec le centre hospitalier intercommunal Châteaubriant Nozay Pouancé pour l'implantation d'une station libre-service de vélos à assistance électrique sur une partie de l'emprise foncière cadastrée AB n°483 au 11 rue de Maumusson de Châteaubriant.

Le centre hospitalier a intégré dans son nouveau programme de déploiement de vidéo-protection la pose d'une caméra pour surveiller la station vélo. Il prendra à sa charge les dépenses d'entretien et de maintenance de la caméra et propose que le coût de la fourniture et de la pose de l'équipement qui s'élève à 1 517,65 € HT lui soit remboursé par la Communauté de Communes.

Le bureau ayant délégation pour approuver tout avenant à la convention de superposition d'affectations de domaine public, il est proposé d'intégrer dans un avenant le remboursement du montant de la fourniture et de la pose de la caméra de vidéo-protection établi à 1 517,65 € HT au centre hospitalier intercommunal Châteaubriant Pouancé Nozay.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'adopter un avenant à la convention de superposition d'affectations de domaine public intégrant le remboursement du montant de la fourniture et de la pose d'une caméra de vidéo-protection établi à 1 517,65 € HT au centre hospitalier intercommunal Châteaubriant Nozay Pouancé pour surveiller la station libre-service de vélos à assistance électrique du pôle de santé de Choisel à Châteaubriant ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique le 9 juin 2020

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20200710-288-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-07-2020

Publication le : 10-07-2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI		X
M. Rudy BOISSEAU		X
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD		X
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20200710-288-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-07-2020

Publication le : 10-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUT